

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 41 du 6 décembre 2018

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 11

ERRATUM

à l'instruction n° 0-13037-2018/ARM/DPMM/EFF du 30 mai 2018 relative à la mise en œuvre de la nouvelle bonification
indiciaire pour le personnel militaire de la marine.

Du 28 novembre 2018

ÉTAT - MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation - réglementation - transformation. ».*

ERRATUM à l'instruction n° 0-13037-2018/ARM/DPMM/EFF du 30 mai 2018 relative à la mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire pour le personnel militaire de la marine.

Du 28 novembre 2018

NOR A R M B 1 8 5 1 0 2 6 Z

Texte modifié :

Instruction 0-13037-2018/ARM/DPMM/EFF du 30 mai 2018 (BOC n° 25 du 28 juin 2018, texte 12 ; BOEM 421.2.2).

Référence de publication : BOC n° 41 du 6 décembre 2018, texte 11.

L'instruction n° 0-13037-2018/ARM/DPMM/EFF du 30 mai 2018 est modifiée comme suit :

Au point 2. « ATTRIBUTION DE LA BONIFICATION INDICIAIRE. »

Au lieu de :

« Ces postes sont recensés par l'arrêté du 2 novembre 2017 modifié, qui constitue le catalogue des emplois éligibles pour le personnel militaire de la marine. »

Lire :

« Ces postes sont recensés par un arrêté ministériel, qui constitue chaque année le catalogue des emplois éligibles pour le personnel militaire de la marine. »